

# La lettre du SAGE

## Ellé Isole Laïta



### ÉDITO

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018 arrive à grands pas. Cette échéance marquera forcément le début d'une nouvelle structuration des maîtres d'ouvrage dans le domaine du grand cycle de l'eau, voulue par les lois MAPTAM<sup>1</sup> de 2014 et NOTRe<sup>2</sup> de 2015. La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sera du ressort des EPCI<sup>3</sup>, ceux-ci pouvant choisir de l'exercer en propre, de la déléguer ou de la transférer à des syndicats mixtes.

Comme vous le savez, une réflexion commune est engagée depuis 2016 par les structures porteuses des SAGE Blavet, Scorff et Ellé-Isole-Laïta, en concertation étroite avec les collectivités. Nous entrons dans l'analyse des scénarios, aussi bien sur le volet opérationnel que sur le volet planification.

Pour le bassin EIL<sup>4</sup>, les actions opérationnelles devraient être exercées en propre par chaque EPCI du territoire. Quant à la planification, deux scénarios vont être approfondis :

- Création d'un seul syndicat pour porter la planification des 3 SAGE ;
- Création de 2 syndicats : préservation du SMEIL pour EIL et création d'un seul syndicat pour porter la planification sur le Blavet et le Scorff.

Pour le territoire EIL, outre les actions déjà engagées, le diagnostic de l'étude et les orientations du SAGE<sup>5</sup> et du PAPI<sup>6</sup> mettent en évidence plusieurs actions orphelines qui seront stratégiques :

- La restauration et gestion des zones humides ;
- L'optimisation des zones d'expansion des crues (travaux) ;
- La restauration du bocage sur tout le territoire ;
- L'amélioration de la connaissance des plans d'eau.

Comme vous le voyez, même si le SMEIL - déjà labellisé EPTB<sup>7</sup> - restait présent, il convient de bien redéfinir le champ de compétence de chacun et la meilleure articulation stratégique pour mener les actions à bien, avec la meilleure solidarité possible.

Les réflexions engagées sur l'opportunité de création d'un EPTB armoricain recueillent un avis favorable sur notre territoire et il est demandé que les acteurs locaux y soient fortement associés, car cet outil pourrait constituer une solution pertinente.

Mais les délais seront certainement longs, c'est pourquoi en parallèle, il est important de mener notre étude inter-SAGE au bout. Les scénarios ont été présentés le 13 juillet aux membres du COPIL<sup>8</sup> avec des éléments financiers, techniques et de ressources humaines. Le choix de la stratégie devra intervenir en septembre - octobre. Restera alors à travailler à sa mise en œuvre (statuts, mobilité de personnel...). Un gros chantier, nous en reparlerons inévitablement !

En attendant, je vous souhaite un bel été - en espérant qu'il ne soit ni caniculaire ni trop pénible au niveau hydrologique...

**Daniel LE BRAS**

Président de la CLE  
du SAGE Ellé-Isole-Laïta  
Président du SMEIL



### PROVERBE CHINOIS

« Qui voit le ciel dans l'eau voit les poissons dans les arbres »

### SOMMAIRE

**2 LE DOSSIER**  
Un nouveau programme de gestion des cours d'eau sur l'Isole, l'Ellé et la Laïta finistériennes

**3 LE SAGE EIL A LA LOUPE**  
Protection des zones d'expansion des crues  
**EN IMAGES**

**4 ACTUALITÉS**  
**AGENDA**

<sup>1</sup> MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles

<sup>2</sup> NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

<sup>3</sup> EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

<sup>4</sup> EIL : Ellé-Isole-Laïta

<sup>5</sup> SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

<sup>6</sup> PAPI : Programme d'Action de Prévention des Inondations

<sup>7</sup> EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

<sup>8</sup> COPIL : Comité de Pilotage

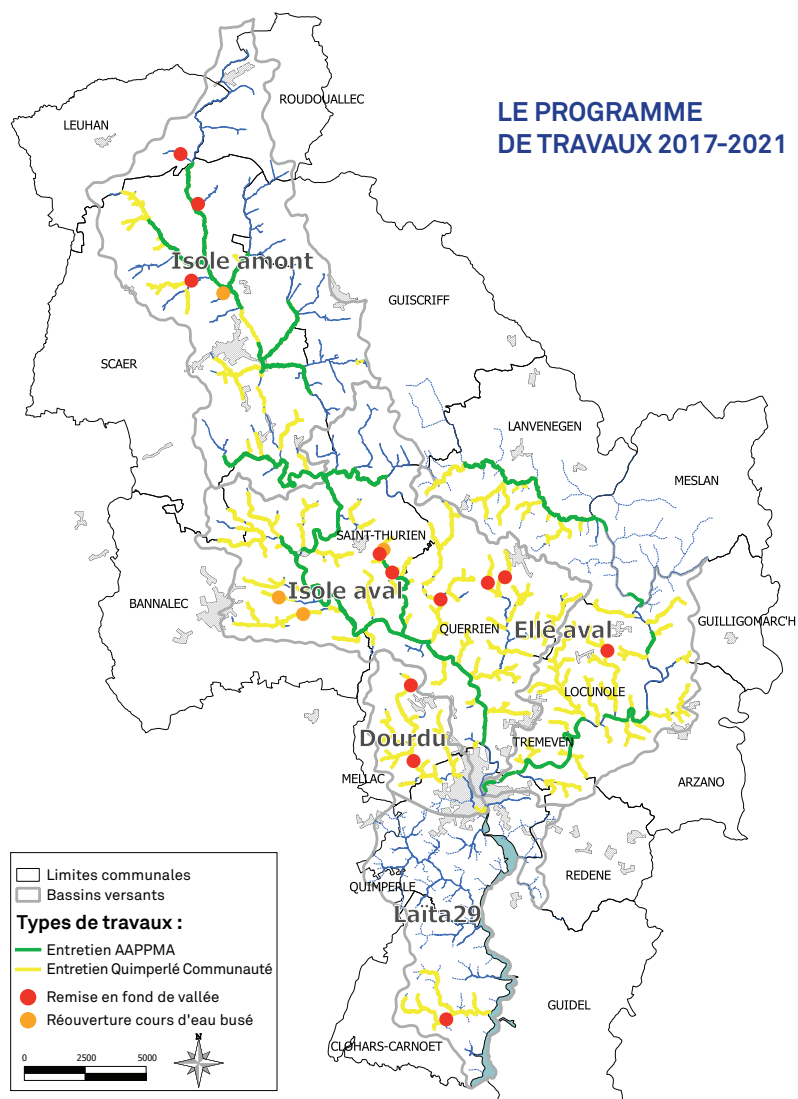


## UN NOUVEAU PROGRAMME DE GESTION DES COURS D'EAU SUR L'ISOLE, L'ELLÉ ET LA LAÏTA FINISTÉRIENNES

Depuis 1998, Quimperlé Communauté est engagée dans la restauration et l'entretien des cours d'eau au travers de plusieurs contrats quinquennaux successifs, avec pour ambition de couvrir l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Sur le bassin versant EIL\*, un premier programme de travaux a été conduit de 2010 à 2016 sur l'Ellé finistérienne, l'Isolé et le Dourdu. Conformément au souhait de la CLE, Quimperlé Communauté a proposé de poursuivre son

action en incluant les affluents finistériens du Naïc et de la Laïta : de nouvelles opérations vont voir le jour de 2017 à 2021. 430 kms de cours d'eau sont concernés pour un budget de 800 000 € sur 5 ans !



### Les travaux envisagés :

- Une gestion sélective de la végétation des berges par débroussaillage et tronçonnage
- La suppression d'obstacles à la continuité pour les poissons et pour les sédiments
- La restauration de la morphologie des cours d'eau par des travaux de remise en fond de vallée, de recharge en granulats et de réouverture de cours d'eau busés

- La mise à disposition de dispositifs d'abreuvement visant à limiter l'accès aux animaux aux cours d'eau

*NB : Un programme de gestion des cours d'eau existe également à l'amont du bassin. Porté par Roi Morvan Communauté, sur l'Ellé et ses affluents, des travaux sont actuellement conduits entre 2015 et 2019.*

\* EIL : Ellé-Isolé-Laïta

## LE 1<sup>ER</sup> PROGRAMME 2010-2016 EN CHIFFRES

- 150 km de cours d'eau restaurés
- 139 km de cours d'eau entretenus
- 37 aménagements pour améliorer la continuité piscicole
- 22 abreuvements directs au cours d'eau supprimés

## UN AVIS FAVORABLE DE LA CLE

Réunie le 13 juin 2017, elle s'est félicitée de l'extension du périmètre d'intervention pour une meilleure cohérence des actions à l'échelle du SAGE. Elle a par ailleurs souligné l'intérêt de la montée en puissance des opérations de restauration de la morphologie des cours d'eau et de la petite continuité.

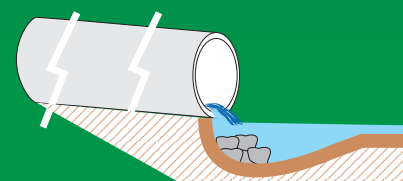
## ZOOM SUR LA RÉOUVERTURE DE COURS D'EAU BUSÉS

**Objectif :** recréer le cours d'eau au droit du passage busé ou suivant son tracé d'origine

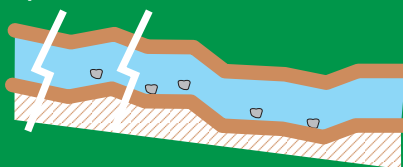
### Les étapes :

- Creusement du nouveau lit
- Recharge en granulats si nécessaire
- Pose de blocs dans le lit mineur si nécessaire pour diversifier les écoulements et créer des caches pour la faune aquatique

### Avant réouverture



### Après réouverture



## Prescription E2-11 du PAGD du SAGE EIL Protection des zones d'expansion des crues

« Une étude sera réalisée à l'échelle du bassin versant afin de distinguer les zones d'expansion des crues naturelles de celles urbanisées et de déterminer les zones à maintenir à l'état naturel. Les documents d'urbanisme devront interdire l'urbanisation de ces zones afin qu'elles puissent continuer à remplir leur fonction d'écrêtement des crues. »

Le SMEIL a confié en octobre 2016 au bureau d'études X. Hardy la réalisation d'un inventaire des Zones d'Expansion des Crues (ZEC) et d'un programme d'action pour la réhabilitation et l'optimisation des zones jugées les plus intéressantes.

La première étape de cartographie de l'ensemble des ZEC, au sens des zones inondables en lit majeur, est aujourd'hui achevée. 30 atlas communaux ont ainsi été réalisés et discutés avec tous les acteurs concernés. L'objectif est maintenant d'intégrer ces zones aux futurs PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de Roi Morvan Communauté et de Quimperlé Communauté afin de garantir leur protection, et ainsi éviter le remblaiement de ces zones qui contribuerait à aggraver le risque inondation à l'aval.

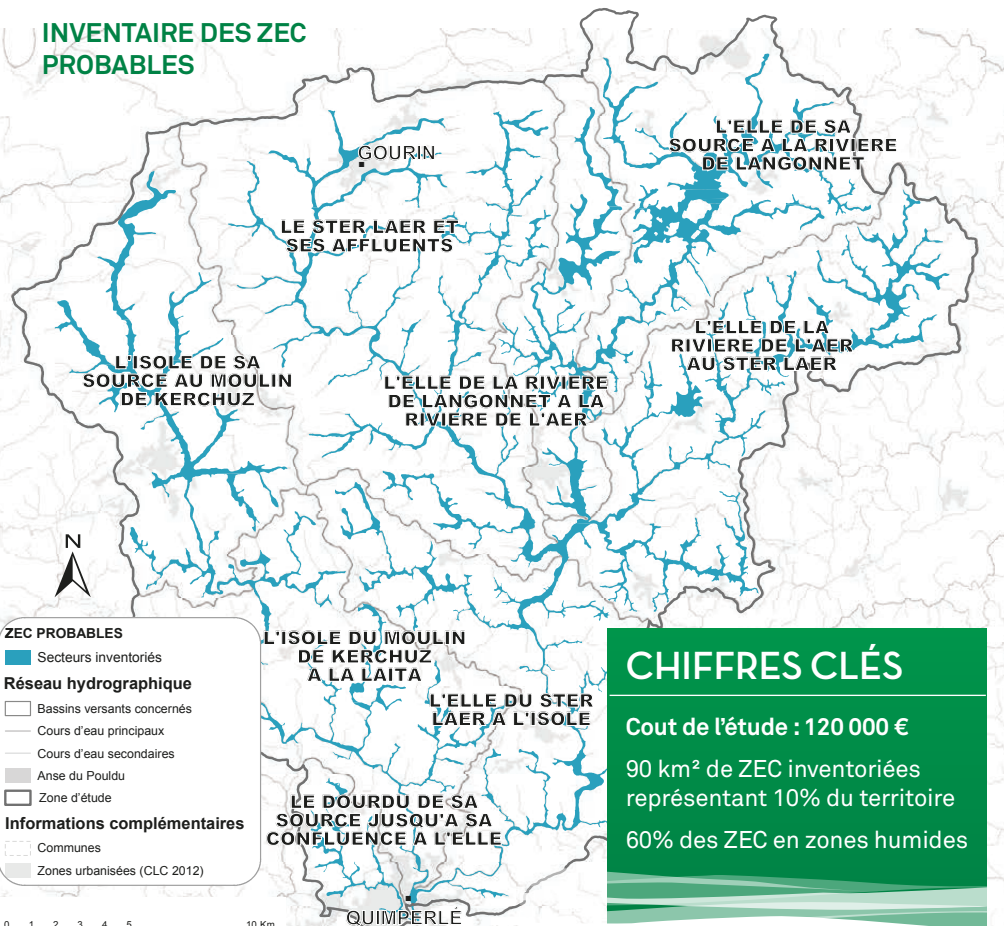
L'étape suivante, en cours de réalisation, consiste à identifier les 80 zones les plus intéressantes du fait de leur surface, du volume stockable et de l'absence d'usages

ou d'enjeux incompatibles avec leur ennoiment. Ces zones feront l'objet d'un inventaire de terrain précis durant l'été 2017. C'est à partir de ce panel de 80 zones que le programme d'actions pour la réhabilitation et l'optimisation des ZEC « prioritaires » sera élaboré.

S'il est trop tôt pour évoquer le nombre de sites à restaurer ou aménager, il peut d'ores et déjà être précisé que les futurs travaux seront diverses : reméandrage de cours d'eau, reconnexion du lit mineur avec ses annexes hydrauliques, aménagement de talus et haies perpendiculaires au cours d'eau, rétrécissement de sections de passage de pont, aménagements légers de ralentissement dynamique de crue (de 3 mètres de hauteur maximum)...

L'objectif est de réaliser un nombre suffisant d'aménagements modestes à l'échelle du bassin versant pour réduire significativement le risque inondation pour les crues les plus fréquentes.

### INVENTAIRE DES ZEC PROBABLES



## FÊTE DE LA NATURE 2017, LES SUPERS POUVOIRS DES RIVIÈRES ELLÉ, ISOLE ET LAÏTA

Dans le cadre de la Fête de la Nature 2017, le SMEIL a proposé pour la première fois un circuit « découverte » de la rivière Ellé à destination de ses partenaires le 17 mai dernier et deux spectacles pour les familles autour du cycle de l'eau, les 20 et 21 mai. Le public était au rendez-vous !!



Prise d'eau de Pont St Yves sur l'amont de l'Ellé



Visite du GAEC de Coet Roc'h, exploitation laitière à Plouray



Le voyage de Sido, Cie Têtes en fête, à Clohars-Carnoët



Cousin Crad'Eau, Cie Compas Austral, à Quimperlé

## PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE, 1<sup>ER</sup> BILAN

La phase de contractualisation 2017 des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) vient de s'achever. Le bilan de cette première année de souscription est plus que positive et traduit l'intérêt des agriculteurs pour la gestion des zones humides. Les principales MAEC sollicitées sont les mesures de gestion des zones humides par fauche ou par pâturage sans fertilisation. Des MAEC entretien du bocage ont également été souscrites.

## ÉTUDE SUR LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ À QUIMPERLÉ

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Ellé-Isole-Laïta, la ville de Quimperlé a confié en février 2017 une prestation au bureau d'études SCE pour :

- Concevoir un aménagement de protection rapproché autour des logements collectifs et du Conservatoire de Musique situés place des Anciennes Fonderies, ainsi qu'un batardeau pour isoler l'impasse Saint-Guerloës (secteur des Halles) ;
- Dimensionner le rehaussement et le rallongement optimum des barrières anti-inondation du Quai Brizeux pour améliorer la protection actuelle apportée aux riverains du Quai Brizeux.

La ville de Quimperlé s'oriente à ce jour vers une rehausse des barrières actuelles entre 20 et 40 cm.

## UN « REPÈRE D'OR » DÉCERNÉ À LA VILLE DE QUIMPERLÉ

Le jury du Grand prix d'aménagement 2017 « Comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles », qui s'est réuni le 28 février, a décidé de remettre un « repère d'or », prix national décerné par les Ministères, à la ville de Quimperlé pour l'aménagement des berges de l'Isole suite aux crues de 2013/2014.

Cette opération a consisté en des interventions lourdes ainsi qu'en la ré-ouverture d'espaces de réappropriation de la rivière, avec un engagement constant pour promouvoir la culture du risque.

## CHIFFRES CLÉS

Plus de 40 dossiers sur 16 communes dont 40% des demandes sur Langonnet et Scaër (avec respectivement 26 et 21% de zones humides)

360 ha engagés dans des MAEC localisées (bocage, zones humides et milieux remarquables)

## NOUVELLE RECRUE AU SMEIL



Séverine, nouvelle volontaire service civique au SMEIL

Après le départ de Laura GOURRIER en mars, Séverine RAMETTE, volontaire service civique sur 8 mois, épaula depuis début juin le SMEIL sur l'actualisation de l'état des lieux du SAGE et le développement d'outils de sensibilisation.



Cérémonie de remise du « repère d'or » le 29 mai

## AGENDA

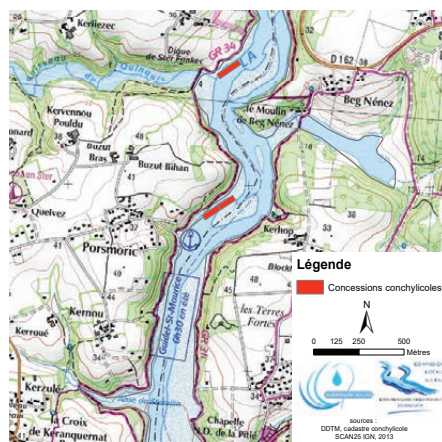
Fête de l'eau à Quimperlé :  
5 et 6 août

Commission Locale de l'eau :  
27 septembre

## OPÉRATION PILOTE SUR LE DOURDU, 2 SITES VITRINES

Suite aux 15 diagnostics individuels agricoles réalisés en 2015 sur les bassins versants du Dourdu, du Frou et du Quinquis, le SMEIL mène depuis mai 2016 une opération pilote sur l'amont du Dourdu. L'objectif : développer une méthode pour initier, accompagner et évaluer toutes les actions en faveur de l'amélioration de la qualité bactériologique des eaux de l'estuaire, quelle que soit l'origine de la pollution. Deux sites font l'objet d'un suivi approfondi avant et après travaux sur Mellac : l'EARL Guyader et le manoir de Kernault.

## PROJET D'ÉLEVAGE DE MOULES SUR LA LAÏTA



Projet porté par Julien et Leslie ROMAGNE, 1,5 ha de parcs mytilicoles sur table devraient voir le jour prochainement en lieu et place des quatre anciennes concessions existantes sur l'estuaire, secteur de Porsmorric à Clohars-Carnoët. Une enquête publique s'est déroulée du 3 mai au 1<sup>er</sup> juin et a recueilli des avis très favorables des conseils municipaux des communes alentours. Ce projet n'aurait jamais pu voir le jour sans l'amélioration de la qualité des eaux de la Laïta depuis la fin des années 90 (objectif B atteint permettant la conchyliculture) !

Les financeurs du SMEIL :



Directeur de la publication :  
Daniel LE BRAS

Responsable de la rédaction : SMEIL

Conception et réalisation : 56 Degrés

Illustrations : SMEIL, Quimperlé Communauté,

Ville de Quimperlé, X. Hardy SARL

Impression en 1400 exemplaires sur papier recyclé

## CONTACT

Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta  
1, rue Andreï Sakharov - CS 20245  
29 394 Quimperlé cedex  
Tel. : 02.98.09.00.46 - 06.19.02.67.49  
smeil@quimperle-co.bzh  
Toutes les infos du SAGE EIL :  
www.smeil.fr